

Assemblée communale du 2 octobre 2014, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Jean-Maurice Maître et Daniel Bähler sont nommés scrutateurs.

Présents : 42 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 juillet 2014
2. Prendre connaissance et approuver le projet de raccordement des bâtiments communaux d'Epauvillers au chauffage à distance privé de Josué Cuenin ; voter le crédit de fr. 115'000.— nécessaires et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment de la rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne ; voter le crédit de fr. 105'000.— nécessaires et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de remplacement de l'éclairage public à Montenol ; voter le crédit de fr. 100'000.— nécessaires et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 juillet 2014 est approuvé.

2. CAD Epauvillers

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique le projet de réalisation d'un chauffage à distance à Epauvillers par Josué Cuenin, auquel la paroisse se raccordera pour le bâtiment de la cure. La Commune a manifesté son intérêt également à profiter du projet pour le bâtiment communal voisin ainsi que pour l'école.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat présente sur plan les bâtiments concernés, soit pour la Commune le bâtiment de la place du 23 Juin 29 (bâtiment communal) et celui de l'école à la Route Principale 41. Le coût total du projet atteint fr. 115'000.—, y compris fr. 3'000.— pour le déplacement de la conduite d'eau existante sur la parcelle privée No 181 jusqu'en bordure de celle-ci, dans la fouille des conduites du chauffage pour l'école.

Il précise encore qu'un droit de superficie sera octroyé par le propriétaire de la parcelle No 181 pour les conduites. Le contrat initial pour la fourniture de chaleur sera conclu pour 25 ans et le prix de l'énergie est garanti à 14,1 ct/kWh pendant 5 ans. Des mesures, à définir, seront fixées pour assurer la pérennité à long terme de la fourniture de la chaleur, par exemple un droit de préemption sur les installations de production de chaleur ou le bâtiment qui les abrite.

Il est précisé que les installations de chauffage existantes fonctionnent encore mais devront à court terme être remplacées. Le projet offre l'avantage d'une synergie avec les travaux de raccordement de la cure et permettra l'utilisation d'une énergie renouvelable. De plus, le chauffage au CAD représentera un coût global de fonctionnement inférieur à celui d'une nouvelle installation à mazout (intérêt, amortissement et fonctionnement) à hauteur de fr. 2'700.—/an pour le bâtiment communal et fr. 1'600.—/an pour l'école.

Le financement de fr. 115'000.— sera assuré par le fonds de l'eau potable pour fr. 3'000.— (déplacement conduite d'eau) et un emprunt pour le solde.

Il dit à Gabriel Jeannerat qu'actuellement, les stocks d'énergie des bâtiments communaux se trouvent pour le bâtiment communal dans le garage attenant et pour l'école, au sous-sol.

Ephrem Theurillat explique que, après les 5 ans initiaux durant lequel le prix est garanti, le prix sera indexé au coût de la vie et selon les coûts d'exploitation, conformément à la pratique ordinaire.

Daniel Bähler s'étonne du prix proposé pour le kWh qu'il juge élevé, notamment en regard des prix pratiqués dans d'autres réseaux de CAD (Porrentruy par exemple) et de la taxe de raccordement payée par la Commune. Ephrem Theurillat signale que le prix du kWh a fait l'objet de négociation et a été accepté par le Conseil. Jean-Marc Comment regrette que ce prix ait déjà été accepté et que l'avis de l'Assemblée ne soit plus possible à ce sujet.

M. Theurillat confirme la volonté du Conseil de trouver une solution pour pérenniser le projet au-delà des 25 ans de collaboration initiale contractuelle. La manière devra encore être définie, notamment avec le registre foncier. Il ajoute que la consommation en énergie a été estimée à 100'000 kW par année, pour les 2 bâtiments.

Au vote, le projet est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

3. Rénovation appartement Rue du Quartier 18, Saint-Ursanne

La locataire de l'appartement du 1^{er} étage de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne, est entrée au foyer pour personnes âgées récemment. Le logement est vétuste et ne répond plus aux standards actuels. Il est donc prévu sa rénovation en vue de relouer ce bien.

L'entrée en matière est approuvée.

En préambule, Ephrem Theurillat signale que le bâtiment fait l'objet d'un projet de réfection complet dans lequel la transformation du 1^{er} étage en discussion s'intégrera.

Il est prévu une réfection complète de la cuisine et la réfection partielle de la salle de bain, du hall d'entrée et des chambres. Doté actuellement de 5,5 pièces, le logement en comptera après la rénovation 2 de moins. Ces deux pièces, en enfilade, sont en effet situées sur la partie « Jura Tourisme » du bâtiment et seront ultérieurement affectées à d'autres fins.

Le coût des travaux est devisé à fr. 105'000.— et sera financé par un emprunt. Le futur loyer du logement permettra de couvrir l'annuité de la dette.

Le projet offre plusieurs avantages, notamment la mise en valeur d'un bien communal et l'augmentation de la valeur de notre patrimoine. En outre, les transformations sont nécessaires pour mettre le logement aux standards de qualité actuels et s'intègrent dans le projet de réfection global

Jean-Marc Comment s'inquiète du maintien des caractéristiques historiques du logement, notamment des fresques et moulures existantes. Il pense également qu'un appartement de 5 pièces serait plus facilement louable. M. Theurillat rassure l'intervenant sur le maintien des fresques du logement. Gabriel Jeannerat, architecte du projet, confirme cette situation en précisant qu'il n'est toutefois pas prévu de les réfectionner pour des raisons de coût, juste de les repeindre. Quant à la facilité de louer un appartement de 5 pièces, la configuration spécifique des lieux ne plaide pas dans ce sens selon Ephrem Theurillat.

M. Theurillat confirme que l'affectation des 2 pièces séparées du logement n'est pas encore définie mais que l'objectif du Conseil est leur utilisation dans les meilleurs délais.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité de personnes présentes, sans avis contraire.

4. Remplacement de l'éclairage public à Montenol

Albert Piquerez présente le dossier. Il explique que BKW SA projette l'assainissement de la station transformatrice de Montenol et la mise sous terre de l'alimentation électrique. Ainsi, les mâts existants ne seront plus utilisés par BKW SA et seront à charge de la commune, qui souhaite donc profiter pour remplacer l'éclairage public.

L'entrée en matière est approuvée.

Le tronçon concerné s'étend sur 650 m environ, de l'ancienne école au bâtiment communal de Champ Boigea 3. 12 candélabres seront posés et équipés de luminaires LED.

En complément, il est prévu d'élargir une portion de route à la hauteur des parcelles No 36 et 39, sur une longueur de 18 m afin d'assurer un gabarit suffisant pour le passage des véhicules agricoles en direction des champs à l'Est du village.

Le crédit à voter se monte à fr. 100'000.—, réparti ainsi : fr. 81'100.— pour l'éclairage, fr. 13'500.— pour l'élargissement de la route et fr. 5'400.— de divers et imprévus. Le financement sera assuré par le fonds d'entretien des routes pour fr. 13500.—, des subventions cantonales pour l'éclairage public, environ fr. 7'500.— et un emprunt de fr. 79'000.— pour le solde.

Bien qu'il n'était pas planifié, cet investissement offre les avantages de régler le problème de l'accès aux terres agricoles et de mettre aux nouvelles normes un tronçon d'éclairage public.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est approuvé tacitement.

5. Informations communales

Philippe Burket présente le décompte final des travaux de l'épuration à Ocourt, qui se détaille ainsi :

Objet	crédit	Décompte	Différence	Financement		solde net	Financement
				Subventions	Dons		
STEP Ocourt	864'000.—	858'727.90	- 5'272.10	444'102.—	103'000.—	311'625.90	Taxe : 308'878.05 Emprunt : 2'747.85

Albert Piquerez signale la rencontre avec les délégués de La Poste d'hier soir 1^{er} octobre au sujet de l'avenir du bureau de Poste d'Epauvillers. La Poste prévoit ainsi la fermeture du guichet et la mise en place du service à domicile pour ce village. Le Conseil communal arrêtera sa position à ce sujet ultérieurement.

6. Divers

Le président explique à Daniel Bähler que les citoyens ont la possibilité de proposer des amendements s'ils souhaitent modifier, partiellement ou totalement, un projet présenté en Assemblée par le Conseil.

Le caissier explique à Jean-Marc Comment qu'il n'est pas possible pour des questions de protection des données de préciser à l'Assemblée combien d'impôt paye chaque personne morale.

Ephrem Theurillat rappelle à Erwin Piquerez que l'enterrement à la lignée n'est pas prévu au cimetière de Saint-Ursanne, conformément au règlement communal concernant les inhumations. M. Theurillat se tient par ailleurs à disposition de l'intervenant pour traiter des cas ou problème particuliers dans l'agencement et l'exploitation des lieux.

Gabriel Willemin remercie les Autorités pour leur soutien dans les démarches cantonales en vue de la réfection du Pont St-Jean, dont le crédit a été récemment approuvé par le Parlement.

Gabriel Willemin rappelle son soutien apporté à l'association au Fil du Doubs durant son mandat de Président du Parlement. Il explique à ce sujet qu'une conférence de presse a été organisée cet après-midi-même en réponse aux diverses critiques parues dans la presse à la suite du licenciement récent du personnel de l'institution, nécessaire en prévision de la fermeture du site pour les transformations du bâtiment. Il assure les

personnes présentes que tout s'est fait de manière légale et que les motifs invoqués, en particulier les contraintes et exigences de l'ECA-Jura en matière de protection incendie de l'immeuble, sont effectives. Il reconnaît cependant qu'une meilleure communication dans ce dossier aurait sans doute évité les critiques et questions rencontrées.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 20.50 h

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket